

Note n° 79 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

29 mars 2021



SOMMAIRE

- **Les 9 organisations de retraité·es se sont réunies :**

La journée d'actions du 31 mars 2021

La campagne de vaccination

Pouvoir d'achat et santé

Jeunes

- **Réunion du CA de l'UNIRS**

L'analyse du contexte économique, social, syndical, politique, et environnemental (gestion de la « crise sanitaire » et la désindustrialisation du pays)

Les deux « 4 pages » sur le « Pouvoir d'achat des personnes retraitées » et la « Santé des personnes retraitées ».

L'UNIRS contribuera aux réflexions de Solidaires sur la laïcité

Une organisation composée uniquement de retraité·es peut-elle déposer des statuts d'organisation syndicale ?

Un bulletin UNIRS ?

Date de l'AG de l'UNIRS 2021 : ce sera le 14 octobre.

- **Retraité·e amianté ?**

- **Gel de la retraite complémentaire Agirc Arrco**

- **L'enjeu des liens intergénérationnels**

Note n° 79 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 28 mars 2021

Réunion du CA de l'UNIRS

Le Conseil d'Administration de l'UNIRS s'est réuni lundi 15 mars. Ils ont abordé les décisions des 9 organisations de retraité-es (voir au dos) et d'autres points dont :

L'analyse du contexte économique, social, syndical, politique, et environnemental, depuis notre réunion du 20 janvier 2021, a concerné deux sujets :

- **La gestion de la « crise sanitaire » par le gouvernement** depuis début 2020 : les attermoissements successifs (hospitalisations, masques, tests, vaccins, etc.), conséquence d'un manque de moyens et d'une dépendance sanitaire de la population à l'égard d'États et, le plus souvent, de grands groupes internationaux du secteur de la santé et du médicament.
- **La désindustrialisation du pays** engagée depuis une trentaine d'années. Pour retrouver l'autonomie sanitaire dont parlait le Président de la République le 12 mars 2020, il s'agit de prendre de nouvelles orientations économiques et politiques, « quoi qu'il en coûte ».

Travaux de l'UNIRS :

- Deux « 4 pages » ont été envoyés le 24 février, sur le « Pouvoir d'achat des personnes retraitées » et la « Santé des personnes retraitées ».
- L'UNIRS contribuera aux réflexions de Solidaires sur la laïcité, en donnant son avis sur le texte qui servira de base.
- Une organisation composée uniquement de retraité-es peut-elle déposer des statuts d'organisation syndicale ? Nous regardons les textes légaux, interpellons la Direction du travail, et changerons nos statuts si cela est possible.
- Un bulletin UNIRS ? Un numéro 0 remplacera une note mensuelle en la complétant avec des articles d'une autre nature que les informations retraitées. Puis nous tirerons le bilan du contenu de ce numéro et de sa diffusion par chaque structure.
- Date de l'AG de l'UNIRS 2021 : ce sera le 14 octobre.

Mobilisation le 31 mars, pour :

- La revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen et le rattrapage des sommes perdues.
- L'accès aux services hospitaliers sans barrière d'âge et l'amélioration des EHPAD et de l'Aide à domicile.
- La vaccination de toutes les personnes qui le souhaitent, en produisant massivement des vaccins passés dans le domaine public.
- La cessation des discriminations basées sur l'âge.

Retraite complémentaire Agirc Arcco

En contradiction avec les accords du 10 mai 2019, les pensions n'ont pas augmenté en novembre 2020. Ce gel imprévu a été justifié par la dégradation des comptes : il faut verser 85,4 milliards d'euros de pensions (+ 2,8 %) alors que les cotisations rentrent moins (79,4 milliards en 2020, en baisse de 4,7 %). Le déficit technique de 6 milliards d'euros est amorti par 1,2 milliard d'euros de cessions d'actifs, mais laisse le déficit global à 4,8 milliards d'euros.

Pourtant, la gestion « rigoureuse », c'est-à-dire les gels de pension et la pénalisation financière des départs en retraite à 62 ans, ont permis de constituer une réserve financière de 65 milliards d'euros. Elle aurait pu servir pour respecter l'accord de 2019, pour ne pas geler les pensions.

Dans leur grande générosité, les « partenaires » sociaux n'ont pas décidé d'autres mesures immédiates, ils attendent de mesurer le « rebond de l'économie française » avant de prendre des décisions à l'automne. La vigilance s'impose !

Retraité-e amianté ?

Les personnes qui ont travaillé dans un milieu amianté peuvent maintenant faire reconnaître un préjudice d'anxiété, en s'appuyant sur les décisions de trois Cours d'Appel :

- Celle de Douai a accordé une indemnisation à 726 anciens mineurs du bassin lorrain.
- Paris a indemnisé 21 salariés de la centrale EDF de Porcheville.
- Nancy a reconnu le préjudice de 264 salariés de la cristallerie Baccarat.

Il faut pour cela justifier d'une exposition à une substance nocive ou toxique générant un risque élevé de développer une pathologie grave et d'un préjudice d'anxiété personnellement subi résultant d'une telle exposition.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin UNIRS >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Note-no-79-aux-retraitees-et-retraites-adherant-a-Solidaires>